

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 novembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 134 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard BISMUTH représenté par Myriam MALLIA - Alexandre BIZAILLON représenté par Francis ALLOUCH - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Vincent BURRONI représenté par François-Noël BERNARDI - Philippe CAMILLIERI représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Bernard JACQUIER représenté par Henri RUGGERI - Mourad KAHOUl représenté par Sabine BERNASCONI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 004-1635/09/CC

■ Aménagement du boulevard Barnier (RD 5a) à Marseille, 15^{ème} arrondissement. Approbation d'une convention tripartite avec le Département des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille. Approbation de l'affectation d'Autorisation de Programme.

DEPDSAG 09/3859/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'aménagement projeté du boulevard Barnier à Marseille, dans le 15^{ème} arrondissement, est destiné à améliorer la sécurité des usagers de la RD 5a et en particulier celle des piétons. Les travaux consistent principalement à réduire à une seule voie de circulation la voie montante du boulevard Barnier face au Collège, entre les PR 1 + 147 et 2 + 159 (entre le carrefour giratoire du Docteur Maria et le carrefour giratoire de la Bricarde), à créer une piste cyclable dans le sens montant et à élargir le trottoir tout en aménageant des quais d'arrêt de bus.

Afin, d'une part d'assurer la prise en compte des objectifs du Département et des Communes tendant à améliorer la sécurité sur les routes départementales en agglomération, et d'autre part de permettre le financement de projets de qualité, le Département a adopté des règles de cofinancement des travaux. L'application de ces règles est explicitée dans la convention annexée au présent rapport.

Le montant global de l'opération s'évalue, sur la base de l'avant-projet sommaire, à 450 000 euros TTC répartis comme suit :

- Pour le Département des Bouches-du-Rhône, 292 642.14 euros HT soit 350 000.00 euros TTC.
- Pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, 66 889.63 euros HT soit 80 000 euros TTC.
- Pour la Ville de Marseille, 16 722.40 euros HT soit 20 000 euros TTC.

Cette évaluation est établie sur la base du projet technique en valeur janvier 2008 et avant lancement des appels d'offres pour les marchés publics. Elle intègre une somme à valoir à hauteur de 10% environ permettant de faire face aux actualisations de prix et aux évolutions du projet entre son état d'élaboration actuel et sa version définitive approuvée par les trois collectivités signataires.

Afin que la dévolution et la réalisation des travaux d'aménagement du boulevard Barnier au droit du Collège sur la RD 5a à Marseille qui intéressent à la fois la Commune de Marseille, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Département, se passent dans les meilleures conditions possibles en termes de coût et de coordination des prestations, il apparaît que la solution la plus adaptée consiste à ce que la maîtrise d'ouvrage de cette opération soit assurée par une seule collectivité.

Pour cette opération d'aménagement, la maîtrise d'ouvrage unique sera assurée par le Département.

La part de financement prise en charge par la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sera mobilisée par la voie de participations financières, la répartition de celles-ci étant définie suivant les règles habituelles, dans les conditions précisées à l'article 5 de la convention ci-annexée.

Cette convention tripartite a pour objet :

- de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la RD 5a entre le PR 1 + 147 et le PR 2 + 159 sur Marseille au Département des Bouches-du-Rhône dans les conditions définies à l'article 3.
- de définir les conditions administratives de la répartition financière des travaux entre le Département des Bouches-du-Rhône, pour son propre compte, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour les prestations qui les concernent.
- de définir les conditions de reprise en gestion des parties d'ouvrages par les collectivités qui devront en assurer l'entretien et l'exploitation à l'issue des travaux.

L'opération comprend la réalisation des travaux suivants :

- réduction à une voie de circulation entre le carrefour giratoire du Docteur Maria et le carrefour giratoire de la Bricarde,
- réalisation d'une piste cyclable avec aménagement central,
- aménagement de quais de bus.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il est nécessaire de réaliser l'aménagement du boulevard Barnier (RD 5a) au droit du Collège sur la Commune de Marseille, dans le 15^{ème} arrondissement, d'approuver la convention tripartite de participation financière, de maîtrise d'ouvrage et d'entretien ultérieur.
- Qu'il est également nécessaire de créer et d'affecter une Autorisation de Programme de 80 000.00 euros.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de participation financière, de maîtrise d'ouvrage et d'entretien ultérieur ci-annexée, entre le Département des Bouches-du-Rhône, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, relative au financement de la réalisation des travaux d'aménagement du boulevard Barnier (RD 5a), 15^{ème} arrondissement.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Est approuvée l'affectation d'une Autorisation de Programme d'un montant de 80 000 euros

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2010 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Nature 20413 – Fonction 822 – Sous Politique C310.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie
et Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI